



Conditions générales de vente

Les formateurs, les contenus et les durées des formations sont ceux indiqués dans la brochure générale. 5A Conseil se réserve le droit de modifier le programme ainsi que annoncé en cas de nécessité absolue. Le stagiaire déclare suivre la formation choisie dans un but professionnel et remplir les conditions d'accès définies par les articles L 6312-1 et L 6312-2 du Code du travail.

INSCRIPTION PAR L'ENTREPRISE MODALITÉS D'INSCRIPTION : L'ENTREPRISE certifie avoir pris connaissance du programme et vérifié le niveau de connaissances préalables requises du stagiaire pour suivre la formation choisie. Les inscriptions sont prises en compte par ordre d'arrivée ; Si l'effectif maximum est dépassé (22 stagiaires par formation), une liste d'attente est établie. Avec l'accord de l'intéressé, un report d'inscription est proposé. L'inscription sera validée par la réception du bulletin d'inscription et après retour de la convention de formation signée par l'entreprise. En l'absence de ces documents, 5A Conseil se réserve le droit de refuser votre inscription. Les présentes conditions générales prévalent sur toutes conditions générales de commande de l'ENTREPRISE.

MODALITÉS DE RÈGLEMENT : À la réception du bulletin d'inscription ou de votre bon de commande, nous vous adresserons une convention de formation à nous retourner accompagnée d'un acompte de 30 %, le solde est à régler à réception de facture en début de formation. 5A Conseil adressera une convocation avec les informations pratiques 10 jours avant le début de la session. Une facture et une attestation de présence seront envoyées à la fin de la formation. Les prix indiqués comprennent la formation avec un support pédagogique hors frais de transport, d'hébergement et de restauration. Toute formation commencée est due en totalité.

INSCRIPTION A TITRE INDIVIDUEL MODALITÉS D'INSCRIPTION : LE STAGIAIRE certifie avoir pris connaissance du programme et vérifié le niveau de connaissances préalables requises pour suivre la formation choisie. Les inscriptions sont prises en compte par ordre d'arrivée ; Si l'effectif maximum est dépassé (22 stagiaires par formation), une liste d'attente est établie. Avec l'accord de l'intéressé, un report d'inscription est proposé à la session suivante. L'inscription sera validée par la réception d'un bulletin d'inscription et le retour du contrat de formation signé accompagné d'un acompte de 30% par chèque ou par virement. En l'absence de ces documents, 5A Conseil se réserve le droit de refuser votre inscription. 5A Conseil adressera une convocation avec les informations pratiques 10 jours avant le début de la formation. Une facture sera remise le premier jour de la formation et une attestation de présence à la fin de la formation. Les prix indiqués comprennent la formation avec un support pédagogique, hors frais de transport, d'hébergement et de restauration. Toute formation commencée est due en totalité.

MODALITÉS DE RÈGLEMENT : À la réception du bulletin d'inscription, nous vous adresserons un contrat de formation à nous retourner signé, accompagné de votre règlement.

DÉLAI DE RÉFLEXION : LE STAGIAIRE dispose, en vertu de l'article L6353-6 du Code du Travail, d'un délai de réflexion de dix jours, à compter de la signature du contrat de formation, pour se rétracter par lettre recommandée avec avis de réception adressée à 5A Conseil 44 Bis rue Pasquier 75008 Paris.

ANNULATION : En cas d'annulation – à la demande du stagiaire ou de l'entreprise - confirmée par écrit (lettre ou mail) après le délai de dix jours de réflexion : Report ou annulation communiqué au moins 30 jours ouvrés avant le début de la session : aucune indemnité. Report ou annulation communiqué moins de 30 jours et au moins 15 jours ouvrés avant la session : 30% des honoraires relatifs à la session seront facturés au client. Report ou annulation communiqué moins de 15 jours et au moins 6 jours ouvrés avant la session : 50% des honoraires relatifs à la session seront facturés au client. Report ou annulation communiqué moins de 6 jours avant le début de la session : 100% des honoraires relatifs à la session seront facturés au client.

REPORT PAR 5A Conseil : Si le nombre de participants est jugé pédagogiquement insuffisant, 5A Conseil se réserve le droit d'ajourner le stage dix jours avant la date prévue. Dans ce cas les montants versés seront remboursés intégralement dans un délai de 30 jours.

TRANSMISSION DES RÉSULTATS : Les résultats de la certification ainsi que le relevé de notes seront envoyés par email dans un délai de 10 semaines maximum après la date d'examens. Une copie de la certification sera envoyée en parallèle par courrier. Aucune copie corrigée ne sera remise au stagiaire. Cependant, un entretien téléphonique avec la Responsable Pédagogique peut être envisagé en cas de demande.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

5A Conseil peut être amené à fournir au stagiaire des documents et supports pédagogiques, nommée la Documentation. Tout ou partie de la Documentation peut être adressée au Client par courrier électronique à l'adresse indiquée par le stagiaire ou lors de la Formation ou déposée sur la ou les plateformes mises à disposition par 5A Conseil. La Documentation, en intégralité ou par extraits, et tout éventuel support remis ou imprimable dans le cadre d'une Formation ne peut en aucune manière faire l'objet, même partiellement, de reproduction, représentation, prêt, échange ou cession, d'extraction totale ou partielle de données et/ou de transfert sur un autre support, de modification, adaptation, arrangement ou transformation sans l'accord préalable et exprès de 5A Conseil. Seul un droit d'utilisation, à l'exclusion de tout autre transfert de droit de propriété de quelque sorte que ce soit, est consenti au stagiaire. Sont donc seules autorisées, la reproduction et la représentation du contenu autorisées par le Code de la Propriété Intellectuelle sur un écran et une copie unique papier à fins d'archives ou d'utilisation dans le strict prolongement de la Formation, au bénéfice strictement personnel du participant concerné.

Le stagiaire s'engage à ne pas faire directement ou indirectement de la concurrence à 5A Conseil en cédant ou en communiquant tout ou partie de la Documentation à un concurrent

de 5A Conseil. 5A Conseil se réserve le droit de poursuivre toute personne qui contreviendrait à cette clause.